

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE BRÉBEUF TENUE LE MARDI 25 NOVEMBRE 2014 À 20H DANS LA SALLE DU CONSEIL.

Séance dûment convoquée par avis de convocation transmis à chacun des membres du conseil le 21 novembre 2014 et par avis publics affichés le 21 novembre 2014.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Martin Tassé, Mme Mylène Le Cavalier, M. Clément Légaré, M. Marc L'Heureux et M. Alain St-Louis formant quorum sous la présidence de M. Ronald Provost, maire.

ÉTAIT ABSENT : M. Peter L. Venezia.

Étaient également présents M. Pascal Caron, directeur général et Mme Lynda Foisy, secrétaire-trésorière.

140141 ADJUDICATION DU CONTRAT DE RECONSTRUCTION DE L'ESCALIER ET DE LA RAMPE D'ACCÈS DE LA SALLE COMMUNAUTAIRE

ATTENDU QUE la Municipalité a procédé à des demandes de soumissions publiques pour les travaux de reconstruction de l'escalier et de la rampe d'accès de la salle communautaire; ATTENDU QU'une seule soumission a été reçue dans les délais prescrits et que cette soumission est conforme au cahier de charges

Groupe Laverdure Construction inc. 107 792 \$ plus taxes

ATTENDU QUE le soumissionnaire accepte de réviser sa soumission à la baisse;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Alain St-Louis

SECONDÉ PAR M. Martin Tassé

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE les travaux prévus au devis No 2014-ES-001 et au plan No 2014-ES-001 soient confiés à Groupe Laverdure Construction inc. pour un montant n'excédant pas 70,000\$ plus taxes;

QUE le maire et le directeur général soient autorisés à signer tout document relatif à cette entente.

ADOPTÉE

140142 LEVÉE

L'ordre du jour étant épuisé, M. Clément Légaré propose la levée de la séance.

ADOPTÉE

Je, Ronald Provost, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Maire

Directeur général